

***Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable***



Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

<u>Chapitre 1. Caractérisation technique du service</u>	<u>4</u>
1. <u>Présentation du territoire desservi.....</u>	<u>4</u>
2. <u>Mode de gestion du service</u>	<u>5</u>
3. <u>Présentation du Service</u>	<u>5</u>
4. <u>Estimation de la population desservie (D101.1)</u>	<u>6</u>
5. <u>Nombre d'abonnés</u>	<u>7</u>
6. <u>Eaux brutes.....</u>	<u>9</u>
7. <u>Achats d'eaux brutes</u>	<u>12</u>
8. <u>Eaux traitées.....</u>	<u>12</u>
9. <u>Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)</u>	<u>16</u>
<u>Chapitre 2. Tarification de l'eau et recettes du service.....</u>	<u>17</u>
1. <u>Modalités de tarification</u>	<u>17</u>
2. <u>Facture d'eau type (D102.0).....</u>	<u>21</u>
3. <u>Recettes</u>	<u>22</u>
<u>Chapitre 3. Indicateurs de performance</u>	<u>23</u>
1. <u>Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....</u>	<u>23</u>
2. <u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)</u>	<u>23</u>
3. <u>Indicateurs de performance du réseau</u>	<u>24</u>
4. <u>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....</u>	<u>25</u>
5. <u>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</u>	<u>26</u>
6. <u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....</u>	<u>26</u>
7. <u>Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)</u>	<u>28</u>
8. <u>Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....</u>	<u>28</u>
9. <u>Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....</u>	<u>29</u>
10. <u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....</u>	<u>29</u>
11. <u>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)</u>	<u>30</u>
12. <u>Taux de réclamations (P155.1).....</u>	<u>30</u>
<u>Chapitre 4. Financement des investissements.....</u>	<u>31</u>
1. <u>Branchements en plomb</u>	<u>31</u>
2. <u>Montants financiers</u>	<u>31</u>
3. <u>État de la dette du service</u>	<u>31</u>
4. <u>Amortissements.....</u>	<u>32</u>
5. <u>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....</u>	<u>32</u>
6. <u>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice</u>	<u>32</u>
<u>Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	<u>33</u>

<u>1.</u>	<u>Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....</u>	<u>33</u>
<u>2.</u>	<u>Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)</u>	<u>33</u>
Chapitre 6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	<u>34</u>

Chapitre 1. Caractérisation technique du service

1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : ☒ **Communal**

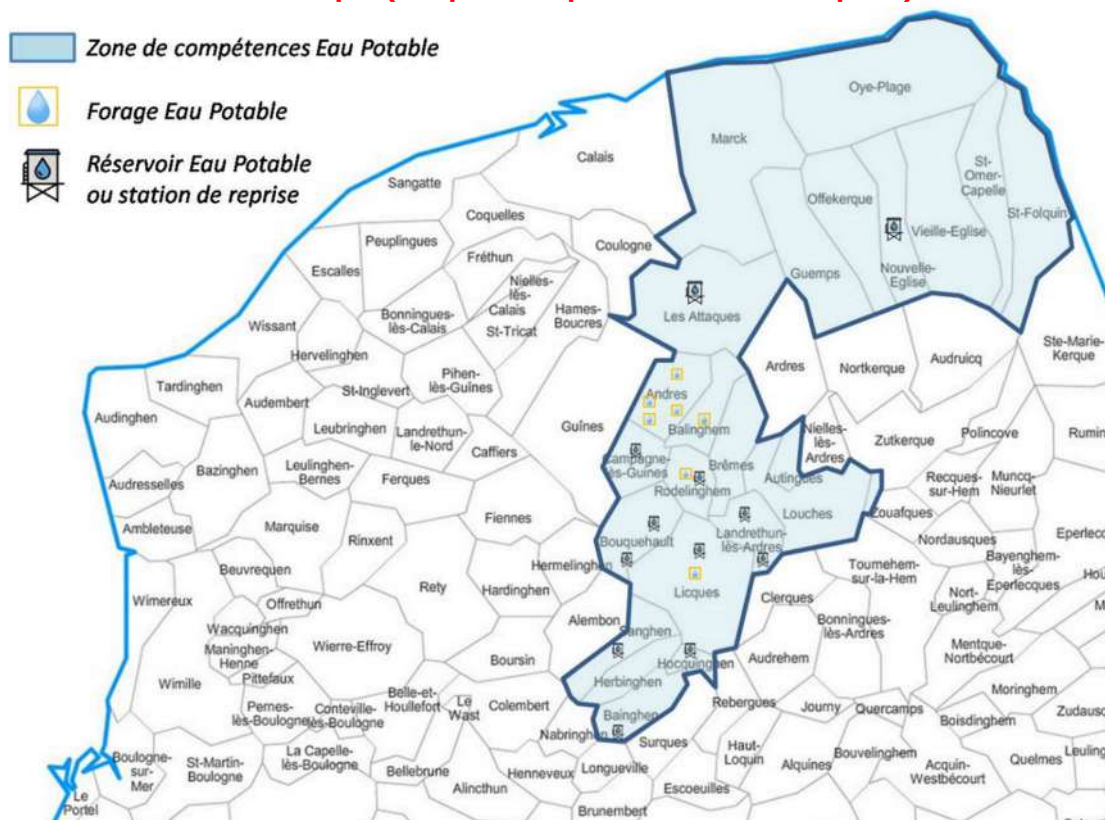
☒ **Intercommunal**

- ✓ Nom de la collectivité : **SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres)**
- ✓ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- ✓ Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

- ✓ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

**Andres, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bouquehault, Brêmes-Les-Ardres,
Campagne-lès-Guines, Guemps, Herbinghen, Hocquinghen, Landrethun-Lès-Ardres,
Les Attaques, Licques, Louches, Marck, Nouvelle-Eglise, Offekerque,
Oye-Plage, Rodelinghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Sanghen, Vieille-Eglise
et Zutkerque (uniquement pour la rue des Bosquets).**



Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site Internet : www.sira-eau.fr



- ✓ Existence d'une CCSPL : ☒ OUI ☒ **NON** (Commission consultative des services publics locaux)
- ✓ Existence d'un schéma de distribution : ☒ **OUI, date d'approbation : /**
☐ NON
- ✓ Existence d'un règlement de service : ☒ **OUI, date d'approbation : 28/12/2011**
☐ NON

2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en :
- ☒ Régie (qui regroupe la production, le traitement, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable)
 - ☐ Régie avec prestataire de service
 - ☐ Régie intéressée
 - ☐ Gérance
 - ☐ Délégation de service public : affermage
 - ☒ Délégation de service public : concession

3. Présentation du Service

Service Régie :

Entièrement dédiées au territoire du SIRA, les équipes de la Régie permettent de réaliser des interventions rapides et s'engagent à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties, sont les suivantes :

- ✓ Un contrôle régulier de l'eau avec de nombreuses analyses de la qualité sur le réseau public, analyses effectuées par les services du ministère de la santé (ARS) dont les résultats officiels sont tenus à la disposition des abonnés,
- ✓ Un accueil téléphonique au 03 21 85 53 10 pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions concernant le service de l'eau,
- ✓ Une réponse écrite à vos courriers (ou mails), qu'il s'agisse de questions sur la qualité de l'eau ou sur tout type de démarche.
- ✓ Une étude et une réalisation rapide pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau potable ou d'un autre projet d'alimentation en eau potable (ex : lotissement, pose de poteaux incendie pour les communes, etc..) avec :
 - Envoi du devis sous 15 jours après réception de votre demande (après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire),
 - Réalisation des travaux après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives (DICT, permission de voirie, etc...).
 - Une mise en service rapide de votre alimentation en eau.

Service d'Astreinte :

Le SIRA dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 assuré par les agents de la régie (**numéro = 07.50.75.82.71**). Il existe également une assistance technique pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien entre 2 et 4 heures en cas d'urgence

NOMBRE D'INTERVENTIONS RECENSEES EN 2023 POUR FUITES AU COMPTEUR ET AUTRES RECLAMATIONS TECHNIQUES DE L'ABONNE : 134 interventions

(hors interventions astreintes / hors appel pour demande administrative)

Service à la Clientèle :

Un accueil clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le site internet www.sira-eau.fr permet lui aussi de renseigner et diriger les abonnés pour mieux répondre à leurs attentes.

Service Facturation :

1 seule facture est envoyée aux abonnés. Les factures d'eau sont établies par le SIRA et adressées aux abonnés par le biais du Trésor Public de GUINES.

Depuis le 01/01/2023, les factures sont adressées par le Trésor Public de CALAIS.

La mensualisation est opérationnelle pour l'ensemble des communes du SIRA.



4. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 37 279 habitants au 31/12/23 (37 280 au 31/12/22).

CODE INSEE	COMMUNE EAU POTABLE	RURALITE	Nombre d'habitants INSEE 2020	Nombre d'habitants INSEE 2021	VARIATION
62031	ANDRES	RURALE	1575	1539	-2,29%
62043	LES ATTAQUES		2060	2052	-0,39%
62059	AUTINGUES		302	287	-4,97%
62076	BAINGHEN		218	216	-0,92%
62078	BALINGHEM		1248	1248	0,00%
62161	BOUQUEHAULT		792	796	0,51%
62174	BREMES-LES-ARDRES		1306	1309	0,23%
62203	CAMPAGNE-LES-GUINES		443	432	-2,48%
62393	GUEMPS		1134	1138	0,35%
62432	HERBINGHEN		413	418	1,21%
62455	HOCQUINGHEN		112	114	1,79%
62488	LANDRETHUN-LES-ARDRES		795	818	2,89%
62506	LICQUES		1659	1656	-0,18%
62531	LOUCHES		964	960	-0,41%
62623	NOUVELLE-EGLISE		720	718	-0,28%
62634	OFFEKERQUE		1224	1261	3,02%
62716	RODELINGHEM		556	565	1,62%
62748	SAINT-FOLQUIN		2358	2357	-0,04%
62766	SAINT-OMER-CAPELLE		1121	1119	-0,18%
62775	SANGHEN		353	345	-2,27%
62852	VIEILLE-EGLISE		1451	1466	1,03%
62906	ZUTKERQUE UNIQUEMENT RUE DES BOSQUETS		98	98	0,0%
22 communes rurales =			20 902 habitants	20 912 habitants	0,05%
62548	MARCK	URBAINE	10 665	10 627	-0,36%
62645	OYE-PLAGE		5 713	5 740	0,47%
2 communes urbaines =			16 378 habitants	16 367 habitants	-0,07%
TOTAL =			37 280 habitants	37 279 habitants	0,00%

	Communes rurales	Communes urbaines
En nombre de commune	92%	8%
En nombre d'habitant	56%	44%

<u>Moyenne habitant / commune</u>
951 hab/commune rurale
8184 hab/commune urbaine

5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 16 485 abonnés au 31/12/23 (16 344 au 31/12/22).

Commune	Nombre d'abonnés 31/12/22	Nombre d'abonnés 31/12/23	Variation en %
ANDRES	623	619	-0,64 %
AUTINGUES	166	168	1,20 %
BAINGHEN	128	128	0,00 %
BOUQUEHAULT	334	335	0,30 %
BREMES-LES-ARDRES	639	645	0,94 %
BALINGHEM	541	581	7,39 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	194	196	1,03 %
GUEMPS	480	486	1,25 %
HERBINGHEM	179	179	0,00 %
HOCQUINGHEM	60	60	0,00 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	363	362	-0,28 %
LES ATTAQUES	1001	1006	0,50 %
LOUCHES	471	474	0,64 %
LICQUES	794	804	1,26 %
RODELINGHEM	235	235	0,00 %
OYE-PLAGE	2689	2691	0,07 %
OFFEKERQUE	507	511	0,79 %
NOUVELLE-EGLISE	285	292	2,46 %
MARCK	4475	4491	0,36 %
SAINT-FOLQUIN	955	967	1,26 %
SAINT-OMER-CAPELLE	401	400	-0,25 %
ZUTKERQUE (uniquement rue des Bosquets)	36	40	11,11 %
SANGHEN	161	163	1,24 %
VIEILLE-EGLISE	627	652	3,99 %
Total	16 344	16 485	0,86 %

6. Eaux brutes

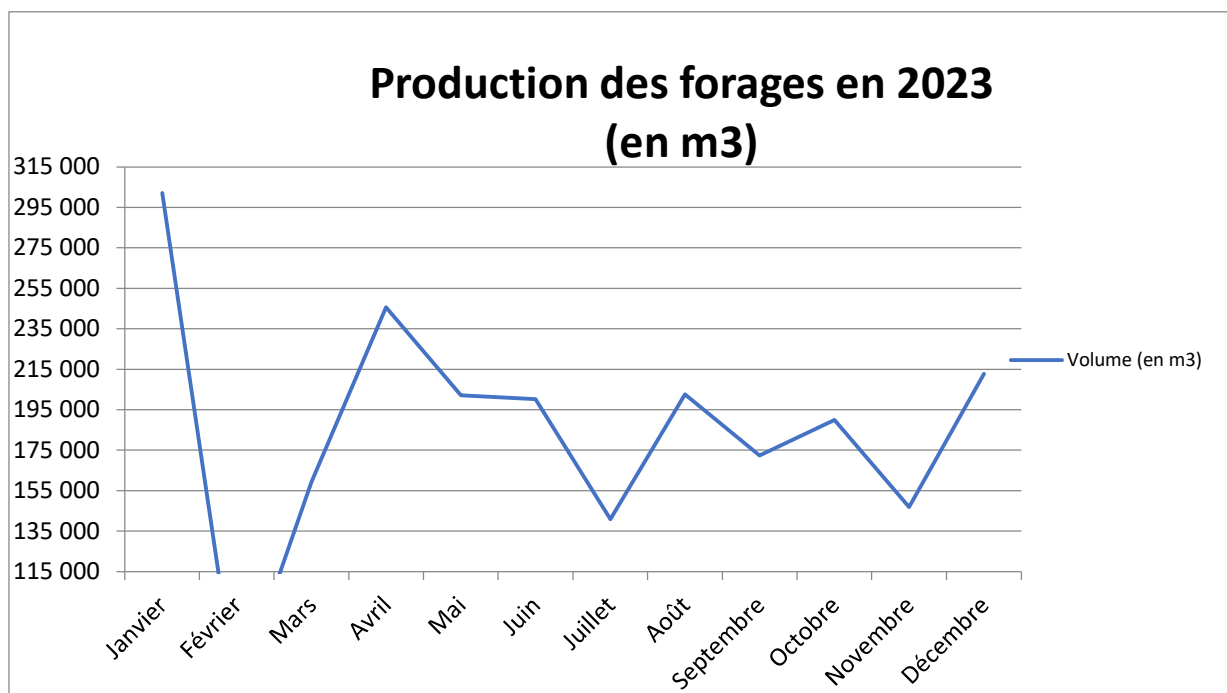
Prélèvement sur les ressources en eau

*Le service public d'eau potable prélève 2 228 071 m³ (Volume 1 – Production) pour l'exercice 2023
(2 227 185 m³ pour l'exercice 2022).*

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (en m³)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 (en m³)	Variation en %
Forage F1 Andres	Forage – eaux souterraines	1 pompe de 22 m3/h 600 m3/j (pdt 20h)	60 016 m3	33 256 m3	-44,59 %
Forage F2 Andres		1 pompe de 50 m3/h 1 pompe de 85 m3/h 1 600 m3/j (pdt 20h)	233 356 m3	298 358 m3	27,86 %
Forage F3 Andres		1 pompe de 80 m3/h 1 pompe de 60 m3/h 1 600 m3/j (pdt 20h)	204 883 m3	264 994 m3	29,34 %
Forage F4 Andres		2 pompes de 350 m3/h 7 000 m3/j (pdt 20h)	1 317 756 m3	1 304 242 m3	-1,03 %
Forage de Balinghem		2 pompes de 72 m3/h 1 600 m3/j	310 680 m3	226 397 m3	-27,13 %
Forage de Rodelinghem		1 pompe de 35 m3/h 500 m3/j	0 m3	0 m3	0,00 %
Forage de Licques		2 pompes de 30 m3/h vannées à 22 m3/h 700 m3/j	100 494 m3	100 824 m3	0,33 %
TOTAL =			2 227 185 m3	2 228 071 m3 (Volume V1)	0.04 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
<u>Volume (en m³)</u>	<u>302 204</u>	<u>53 185</u>	<u>159 283</u>	<u>245 618</u>	<u>202 051</u>	<u>200 249</u>	
Mois	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
<u>Volume (en m³)</u>	<u>140 898</u>	<u>202 616</u>	<u>172 417</u>	<u>189 906</u>	<u>146 883</u>	<u>212 761</u>	<u>2 228 071</u>



Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

Description des Ouvrages d'Eau Potable du Syndicat

STATION DE REPRISE OU SURPRESSEURS	COMMUNES - ADRESSE - TYPE	TYPE	DEBIT DES POMPES
STATION DE REPRISE	CAMPAGNE-LES-GUINES RD 215 Réservoir semi-enterré	1 pompe de reprise vers le réservoir de BOUQUEHAULT (La Placette)	25 m3/h
	LES ATTAQUES - RN 43 Réservoir au Sol	2 pompes de 120 m3/h + 2 pompes de 60 m3/h (P7 P8 P9 P10) pour alimentation du château d'eau LES ATTAQUES	350 m3/h
	RODELINGHEM Rue du Château d'eau Réservoir sur Tour	2 pompes de reprise vers le réservoir de West Yeuse (P3 P4)	52 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU DE WEST YEUSE Réservoir semi-enterré	2 pompes de reprise vers le réservoir de LE VAL (P1 P2)	32 m3/h
	LANDRETHUN-LES-ARDRES HAMEAU LE VAL Réservoir semi-enterré	2 pompes de surpression vers Vigneau et Audenfort (P1 P2) + 2 pompes de reprise vers le réservoir d'Ecottes (P3 P4)	Jusqu'à 38 m3/h (P3) pour Ecottes
	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers NOUVELLE EGLISE	3 Pompes de reprise (P1 P2 P11)	Jusqu'à 180 m3/h
	HOCQUINGHEM - Rue Principale Bâche de reprise	2 pompes de reprise vers le réservoir de Bainghen	18 m3/h
SURPRESSEUR	BOUQUEHAULT - RUE DU MONT GARDIN Bâche de reprise	2 pompes de surpression vers Mont Gardin	6 m3/h

Toute correspondance est à adresser à :
Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr



	Réservoir au Sol de LES ATTAQUES vers MARCK	4 Pompes de surpression avec variateurs (P3 P4 P5 P6)	Jusqu'à 300 m ³ /h
	OYE-PLAGE + SAINT-OMER-CAPELLE + SAINT-FOLQUIN Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	4 Pompes de surpression avec variateurs (P1 P2 P3 P4)	Jusqu'à 360 m ³ /h
	BAINGHEN - Rue de l'Eglise Réservoir de BAINGHEN	2 pompes de surpression vers Pâtures	5 m ³ /h
	SANGHEN - Rue de la vallée Station de reprise	1 pompe de surpression vers Pâtures	5 m ³ /h

OUVRAGES	CAPACITE
Réservoir semi enterré de BOUQUEHAULT	150 m ³
Réservoir semi enterré de CAMPAGNE-LES-GUINES	150 m ³
Réservoir sur Tour de LES ATTAQUES	300 m ³
Réservoirs au sol de LES ATTAQUES	1 000 m ³
Réservoir sur Tour de NOUVELLE-EGLISE	1 000 m ³
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau de West-Yeuse)	400 m ³
Réservoir semi enterré de LANDRETHUN (Hameau du Val)	50 m ³
Réservoir sur Tour de RODELINGHEM	300 m ³
Réservoir de LICQUES MI COTE (Mont de Cahen)	300 m ³
Réservoir de LICQUES (Bois de Licques - Ecottes)	200 m ³
Réservoir de BAINGHEN	250 m ³



*Réservoir sur Tour
LES ATTAQUES*

7. Achats d'eaux brutes

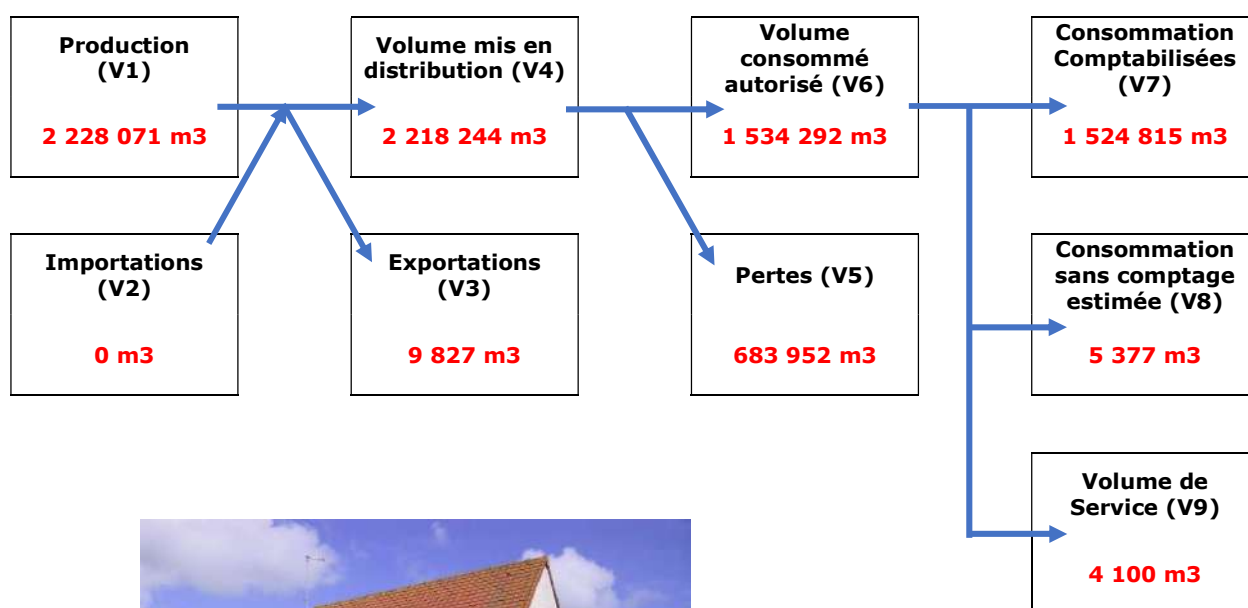
Néant

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 202 en m ³	Observations
Néant	/	/	/
Total	/	/	/

8. Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



Forage F4 de ANDRES

Production (V1)

Le service compte sept stations de forage pour une production de 2 228 071 m³

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Forage F1 - Andres	Chlore gazeux – injection au puits au niveau de la crépine 
Forage F2 - Andres	
Forage F3 - Andres	
Forage F4 - Andres	
Forage de Balinghem	
Forage de Rodelinghem	
Forage de Licques	

Achats d'eaux traitées (V2)

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 (en m ³)	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Néant	/	/	/	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	/	/	/	/

Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 577 696 m3	1 524 815	-3,35 %
Abonnés non domestiques	/	/	/
Total vendu aux abonnés (V7)	1 577 696m3	1 524 815 m3	-3,35 %
Service de ⁽²⁾ Eau et Force (CAUCHOISE – ARDRES)	3 215 m3	2 894 m3	-9,98 %
Service de ⁽²⁾ SUEZ (LE BANC VERT - COULOGNE)	390 m3	195 m3	-50,00 %
Service de ⁽²⁾ SUEZ (ZONE TURQUERIE)	0 m3	6738 m3	ND
Total exporté vers d'autres services (V3)	3 605 m3	9 827 m3	+ 172,59 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commune	Consommation 2022 par commune (m3)	Consommation 2023 par commune (m3)	Evolution (en %)
ANDRES	54 590	48 803	-10,60 %
AUTINGUES	20 698	20 866	+ 0,81 %
BAINGHEN	12 682	12 633	-0,39 %
BOUQUEHAULT	28 604	29 658	+ 3,68 %
BREMES-LES-ARDRES	52 031	49 763	-4,36 %
BALINGHEM	47 920	54 837	14,43 %
CAMPAGNE-LES-GUINES	20 141	14 760	-26,72 %
GUEMPS	58 960	51 964	-11,87 %
HERBINGHEM	16 896	16 127	-4,55 %
HOCQUINGHEM	6 955	6 413	-7,79 %
LANDRETHUN-LES-ARDRES	44 551	43 406	-2,57 %
LES ATTAQUES	92 831	90 966	-2,01 %
LOUCHES	48 358	47 051	-2,70 %
LICQUES	93 855	101 135	7,76 %
RODELINGHEM	25 700	24 130	-6,11 %
OYE-PLAGE	239 865	221 857	-7,51 %
OFFEKERQUE	50 563	48 574	-3,93 %
NOUVELLE-EGLISE	31 958	27 751	-13,16 %
MARCK	428 371	420 963	-1,73 %
SAINT-FOLQUIN	85 307	78 204	-8,33 %
SAINT-OMER-CAPELLE	37 481	37 954	+ 1,26 %
ZUTKERQUE (rue des Bosquets)	2 833	2 914	2,86 %
SANGHEN	16 455	17 381	5,63 %
VIEILLE-EGLISE	60 091	56 705	-5,63 %
Total	<u>1 577 696 m3</u>	<u>1 524 815 m3</u>	<u>-3,35 %</u>

Autres volumes (V8-V9)

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	/	5 377 m3	/
		Essai de 244 poteaux incendie sur le territoire du SIRA sur l'année 2024 = 1,5 m3/essai Volume utilisé = 366 m3	
		Casse conduite sur l'amiante-ciment - DN350 - entre LES ATTAQUES et ANDRES - Vidange du réseau sur 4 Km - volume à la remise en eau = 385 m3	
		Casse conduite sur l'amiante-ciment - DN250 - Route de Bourbourg - VIELLE-EGLISE - Vidange du réseau sur 3,5 Km - Volume à la remise en eau = 171 m3	
		21 Cassettes conduites sur l'année 2023 (Estimation Perte = 21 x 150 m3 = 3150 m3)	
		87 fuites sur branchement ou avant compteur sur l'année 2023 (Estimation Perte = 87 x 150 m3 = 1 305 m3)	
Volume de service (V9)	4 100 m3	4100 m3	0 %
		Volume pour l'entretien annuel de l'ensemble des ouvrages (Vidange, nettoyage et remise en eau)	

Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9)

	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 581 796 m3	<u>1 534 292 m3</u>	-3.00 %

9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 629,088 kilomètres au 31/12/2023 (contre 628,208 km au 2022).

Commune	Linéaire réseau AEP par commune en ml (hors branchement)	Objet des travaux
ANDRES	19 377	/
LES ATTAQUES	58 426	Renouvellement de la canalisation et des branchements rue de l'Ecluse Carrée - DN110 = 457 m + DN140=1915 ml
AUTINGUES	7 650	/
BAINGHEN	12 733	/
BALINGHEM	16 476	/
BOUQUEHAULT	7 849	/
BREMES-LES-ARDRES	22 088	/
CAMPAGNE-LES-GUINES	6 112	
GUEMPS	33 460	/
GUINES	164	/
HERBINGHEM	8 326	/
HOCQUINGHEM	4 171	/
LANDRETHUN-LES-ARDRES	14 617	/
CLERQUES	392	/
LICQUES	36 611	Renouvellement de la canalisation rue de Cahen - DN140= 605 ml
LOUCHES	18 211	Renouvellement de la canalisation Secteur Haguemberg - DN110 = 410 m
MARCK	93 986	Extension du réseau Zone Turquerie = DN160 = 205 m
NIELLES LES ARDRES	1 083	/
NOUVELLE-EGLISE	17 243	Extension du réseau - Lot. Rue du Marais - DN125 = 55 m + DN63=160 ml
OFFEKERQUE	25126	/
OYE-PLAGE	83 264	/
RODELINGHEM	8 941	/
SAINT-FOLQUIN	43 627	Extension du réseau - Lot. les Iris - Rue Becquet - DN110 = 50ml + DN80=225ml + Extension réseau Rue du Clair Boudin - DN63 = 65 ml
SAINT-OMER-CAPELLE	27 399	/
SANGHEN	8 746	/
VIEILLE-EGLISE	51 122	Extension du réseau - Lot. Rue Julien Warengem - DN63= 100ml
ZUTKERQUE (rue des Bosquets)	1 888	/
Total	629 088	+ 0,14 % par rapport à 2022 (628 208 m)

Chapitre 2. Tarification de l'eau et recettes du service

1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

TARIFS		Exercice 2022	Exercice 2023	Evolution 2022-2023
		au 01/01/2022	au 01/01/2023	
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement annuel compteur Ø 15 (y compris location du compteur)	51,00 €	51,00 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 20	83,75 €	83,75 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 30	126,87 €	126,87 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 40	190,09 €	190,09 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 50	285,35 €	285,35 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 60	427,79 €	427,79 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 80	642,52 €	642,52 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 100	963,16 €	963,16 €	0,0%
	Abonnement annuel compteur Ø 150	1 262,51 €	1 262,51 €	0,0%
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à 500 m3	1,07 €	1,27 €	18,7%
	Tranche 2 : de 501 à 1000 m3	0,83 €	0,99 €	19,3%
	Tranche 3 : > à 1000 m3	0,75 €	0,89 €	18,7%
Autres : Contrat de ressource		0,0433 €	0,0433 €	0,0%
PART DE LA COLLECTIVITE				
Part Fixe (€ H.T./an)	Abonnement y compris location du compteur	/	/	
Part Proportionnelle (€ H.T./an)	Tranche 1 : de 0 à [...] m3	/	/	
	Tranche 2 : de [...] à [...] m3	/	/	
	Tranche 3 : de [...] à [...] m3	/	/	
	Tranche 4 : de [...] à [...] m3	/	/	
TAXES ET REDEVANCES				
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5,5%	5,5%	0,0%
Redevances	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,0934 €	0,0934 €	0,0%
	Redevance Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €	0,32 €	-8,6%
	VNF Prélèvement	/	/	
	Autre :	/	/	

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- *Délibération du 13/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service*
- *Délibération du 13/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable*

<u>TARIFICATION DES SERVICES EAU DU SIRA</u>			
<u>TYPE DE PRESTATIONS</u>	<u>TARIFS 2021 HT</u>	<u>TARIF 2022 H.T.</u>	<u>TARIF 2023 H.T.</u>
<u>Remplacement de compteur détérioré (choc ou gélé)</u>			
Remplacement de compteur de Ø=15 ou 20mm	214,20 €	223,43 €	236,61 €
Remplacement de compteur de Ø=30, 40, 50 ou 60mm	sur devis	sur devis	sur devis
Remplacement de compteur de Ø=80, 100 ou au-delà	sur devis	sur devis	sur devis
<u>Vérification et contrôle d'un compteur</u>			
Etalonnage d'un compteur de Ø=15, 20 ou 30mm	153,00 €	159,59 €	422,92 €
Etalonnage d'un compteur de Ø= 40, 50, 60 ou 80mm	/	/	740,11 €
Etalonnage d'un compteur de Ø=100mm ou au-delà	/	/	1 057,30 €
<u>Demande de Changement de catégorie de Compteur</u>			
Changement d'un compteur de Ø= 30mm par un compteur de Ø=20mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=20mm)	au tps passé mini 56.10 Euros	au tps passé mini 58,52 Euros	185,92 €
Changement d'un compteur de Ø= 30mm ou Ø=20mm par un compteur de Ø=15mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=15mm)			185,92 €
Remplacement d'un compteur de Ø= 15mm par un compteur de Ø=20 mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=20mm)	/	/	185,92 €
Remplacement d'un compteur de Ø= 20mm par un compteur de Ø=30 mm (si la fosse compteur n'est pas adaptée, le montant est à cumuler avec la fourniture et pose d'une nouvelle fosse à compteur de Ø=30mm)	/	/	247,89 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø= 15mm (prix marché pièces + 2 heures d'interventions personnel technique du SIRA)			323,49 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø= 20mm (prix marché pièces + 2 heures d'interventions personnel technique du SIRA)			477,04 €
Fourniture et pose d'une fosse à compteur de Ø> 20 mm	/	/	sur devis

Déplacement de compteur (sur demande de l'abonné)			
Déplacement compteur sans fourniture de borne incongelable	158,10 €	164,91 €	174,64 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø=15 mm	657,31 €	685,64 €	726,10 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø=20 mm	730,36 €	761,84 €	806,79 €
Déplacement compteur avec fourniture borne incongelable pour compteur de Ø>20 mm	/	/	sur devis
Suppression de Branchement			
Suppression de branchement de Ø=25mm avec compteur Ø=15mm	365,18 €	380,92 €	403,39 €
Suppression de branchement de Ø=32mm avec compteur Ø=20mm	/	/	605,09 €
Suppression de branchement de Ø=40mm avec compteur Ø=20mm	/	/	907,64 €
Suppression de branchement de Ø=50mm avec compteur Ø=30mm	/	/	1 361,45 €
Suppression de branchement de Ø>50mm avec compteur Ø>30mm	/	/	sur devis
Ouverture / Fermeture de branchement			
Ouverture / fermeture de branchement dans le cadre d'un logement vacant (frais de fermeture pour l'ancien locataire et frais d'ouverture pour le nouveau)	/	30,00 €	31,77 €
Ouverture / fermeture de branchement à la demande de l'abonné	/	30,00 €	31,77 €
Réparations diverses			
Contrôle des installations intérieures	183,60 €	191,51 €	202,81 €
Fourniture et remplacement de réhausse pour coffret à compteur de Ø=15mm ou Ø=20mm	168,30 €	175,55 €	185,91 €
Fourniture et remplacement d'un couvercle de protection pour coffret à compteur de Ø=15mm ou Ø=20mm	71,40 €	74,48 €	78,87 €
Fourniture et remplacement d'un couvercle de protection pour coffret à compteur de Ø>20mm	/	/	sur devis
Forfait réparation pour fuite après compteur incluant le manchon et le dispositif anti-retour sans terrassement hors période d'astreinte	285,60 €	297,91 €	315,49 €
Branchement Neuf (longueur maximum du branchement par rapport à l'axe de la chaussée = 7,50 ml)			
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø=15mm dans puisard existant	1 122,00 €	1 170,36 €	1 239,41 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø=20mm dans puisard existant	1 328,53 €	1 385,79 €	1 467,55 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø30mm dans puisard existant	1 594,24 €	1 662,95 €	1 761,06 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'un compteur de Ø >30mm dans puisard existant	sur devis	sur devis	sur devis
Création d'un branchement neuf dans puisard existant avec nourrice et X compteurs de Ø15mm	=1594.24+(X * 386.58)	=1662,95+(X * 403,24)	=1761,06+(X * 427,03)

Création d'un branchement neuf avec pose d'une borne incongelable et d'un compteur de Ø=15mm	1 461,37 €	1 524,35 €	1 614,29 €
Création d'un branchement neuf avec pose d'une borne incongelable et d'un compteur de Ø=20mm	1 727,07 €	1 801,51 €	1 907,80 €
<u>PV par ml du branchement neuf pour une longueur > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée</u>			
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en terre	99,33 €	103,61 €	109,72 €
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en empierrement	121,88 €	127,13 €	134,63 €
PV au ml pour un branchement neuf > 7,50 ml par rapport à l'axe de la chaussée en enrobés	148,99 €	155,41 €	164,58 €
<u>Branchement de Chantier</u>			
Frais d'installation et de démontage simple (pose d'un compteur sur branchement existant)	175,54 €	183,11 €	193,91 €
Frais d'installation et de démontage avec création d'un branchement et pose d'un compteur	1 814,02 €	1 892,20 €	2 003,84 €
Frais de location par mois pour le compteur de chantier	/	/	18,00 €
<u>Frais de Personnel Technique ou de matériels divers</u>			
Déplacement non prévu d'un agent chez un abonné	57,22 €	59,69 €	63,21 €
Frais de Personnel Technique (mobilisation à l'heure)	59,66 €	62,23 €	65,90 €
Frais de Personnel Administrative de Catégorie C (mobilisation à l'heure)	59,66 €	62,23 €	65,90 €
Frais de Personnel Administrative de Catégorie A (mobilisation à l'heure)	67,63 €	70,54 €	74,70 €
Frais pour la mise à disposition sans chauffeur de la Mini-Pelle (mobilisation à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	218,48 €	227,90 €	241,35 €
Frais pour la mise à disposition sans chauffeur du Camion Grue (mobilisation à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	270,50 €	282,16 €	298,81 €
Frais pour l'immobilisation d'un véhicule ou engin du SIRA (à l'heure/ à compléter avec les frais de personnel)	26,01 €	27,13 €	28,73 €
<u>FORFAIT POUR LE VOL D'EAU</u>	forfait 1000 m3	forfait 1000 m3	forfait 1000 m3
<u>Frais pour détérioration d'une conduite par 1 tiers</u>			
Frais de Personnel Technique (mobilisation à l'heure) majoré de 30 %	/	/	85,67 €
Frais pour mobilisation Mini-pelle sans chauffeur (à l'heure) majoré de 30 %	/	/	313,75 €
Frais pour mobilisation Camion-Grue sans chauffeur (à l'heure) majoré de 30 %	/	/	388,45 €
Fournitures des pièces pour la réparation (prix d'achat majoré de 30 %)	/	/	sur devis
Remblaiement pour la réparation (prix d'achat majoré de 30 %)	/	/	sur devis
Réfection de chaussée pour la réparation (prix d'achat majoré de 30 %)	/	/	sur devis

2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence avec compteur DN 15 selon l'INSEE (**120 m³/an**) sont :

Tarifs	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle (hors TVA)	51,00 €	51,00 €	+ 0,00 %
Part proportionnelle (hors TVA)	128,40 €	152,40 €	+ 18,69 %
Contrat de ressource (hors TVA)	5,20 €	5,20 €	0,00 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	184,60 €	208,60 €	+ 13,00 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	/	/	/
Part proportionnelle	/	/	/
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	/	/	/
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	11,21 €	11,21 €	0,00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00 €	38,40 €	-8,57 %
Autre :	/	/	/
VNF Prélèvement :	/	/	/
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,21 €	49,61 €	-6,77 %
TVA TOTAL FACTURE si service assujetti (5,5 %)	13,08 €	14,20 €	+ 8,58 %
TOTAL TTC	250,88 €	272,41 €	+ 8,58 %
Prix TTC au m³ abonnement et taxes compris	2,09 €	2,27 €	+ 8,58 %
ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.			

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

*Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 1 524 815 m³
(1 577 696 m³ en 2022).*

3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 479 321 €	2 768 331 €	+ 11,66 %
dont abonnements	/	/	
Recette de vente d'eau en gros	/	/	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	/	/	
Total recettes de vente d'eau	2 479 321 €	2 768 331 €	+ 11,66 %
Recettes liées aux travaux	140 989 €	128 787 €	-8,65 %
Autres recettes taxes et redevances	78 978 €	68 202 €	-13,64 %
Total autres recettes	59 €	37 839 €	64033,90 %
Total des recettes	<u>2 699 347 €</u>	<u>3 003 159 €</u>	11,26 %

*Total des recettes au 31/12/2023 : 3 003 159 €
(2 699 347 € au 31/12/2022)*

Chapitre 3. Indicateurs de performance

1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023
Paramètres physico-chimiques ET/OU Microbiologie	108	7	109 (voir tableau en annexe)	9 conformes mais sous surveillance

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2022	Taux de conformité Exercice 2023	
Microbiologie (P101.1)	100 %	109/109	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	61 %	9/24	62.5 %

Les non-conformités portent sur des taux supérieurs à la limite en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés.

Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place par l'ARS.

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2022	Exercice 2023
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
10	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0	0
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	0
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	0	0
+ 10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	10	10
+ 10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2023 est de 70 (70 en 2022).

3. Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Ratio Volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4} \times 100$$

A titre indicatif, l'indice linéaire de consommation vaut :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2023 =

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{(1\,534\,292 + 9\,827)}{(2\,228\,071 + 0)} \times 100 = 69,30 \%$$

$$\text{Ratio volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{1\,524\,815}{2\,218\,244} \times 100 = 68,74 \% \text{ (rendement primaire)}$$

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{(1\,534\,292 + 9\,827)}{(365 \times 629.09)} = 6.72 \text{ m}^3/\text{jour/km}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau en %	71.13	69.30
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	70.95	68.74
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	6.91	6.72

4. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2023 =

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{(2\,218\,244 - 1\,524\,815)}{(365 \times 629.09)} = 3.02 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

(Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés était de 2.82m³/j/km).

5. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2023 =

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{(2\,218\,244 - 1\,534\,292)}{(365 \times 629.09)} = 2.98 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

(Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes était de 2.75 m³/j/km).

6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

LINEAIRE RENOUVELLE EN 2023 (en Km)	
Localisation	Linéaire
Rue de l'Ecluse Carrée – LES ATTAQUES – PEHD DN110 =	0,457 km
Rue de l'Ecluse Carrée – LES ATTAQUES – PEHD DN140 =	1,915 km
Rue de Cahen – LICQUES – PEHD DN140 =	0,605 km
Secteur Haguemberg – LICQUES – PVC DN110 =	0,410 km
<u>TOTAL =</u>	<u>3,387 km</u>

(Pour l'année 2022, Le SIRA avait renouvelé 3,354 km de canalisation).

Exercice	2019 (L _{N-4})	2020 (L _{N-3})	2021 (L _{N-2})	2022 (L _{N-1})	2023 (L _N)	TOTAL
Linéaire renouvelé en km	0,203	0,31	1,062	3,354	3,387	8,316

Au cours des 5 dernières années, 8,316 km de réseaux ont été renouvelés.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2023 =

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{(0.203+0.310+1.062+3.354+3.387)}{(5 \times 629.088)} = 0.26 \%$$

(Pour l'année 2022, le taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années était de 0.16 %).

Commune	Adresse	Type travaux	Diamètre	Nature	Linéaire (ml)
VIELLE-EGLISE	Rue Julien Warengthem	Extension	63	PEHD	100 ml
MARCK	Zone Turquerie	Extension	160	PEHD	205 ml
SAINT-FOLQUIN	Rue du Clair Boudin	Extension	63	PEHD	65 ml
SAINT FOLQUIN	Rue Becquet	Extension	110	PVC	225 ml
		Extension	80	PVC	50 ml
NOUVELLE-EGLISE	Rue du Marais	Extension	125	PEHD	55 ml
		Extension	63	PEHD	160 ml
LES ATTAQUES	Rue de l'Ecluse Carrée	Renouvellement	110	PEHD	457 ml
		Renforcement			
		Renouvellement	140	PEHD	1 915 ml
		Renforcement			
LICQUES	Rue de Cahen	Renouvellement	140	PEHD	605 ml
		Renforcement			
LOUCHES	Secteur Hacquemberg	Renouvellement	110	PVC	410 ml
		Renforcement			
TOTAL RENOUVELLEMENT / RENFORCEMENT (en m) =					3 387 ml
TOTAL EXTENSION (en m) =					860 ml

7. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (80 % en 2022).

8. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	=	$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$
--	---	---

Pour l'année 2023, 21 interruptions de service non programmées ont été dénombrées.

Interruptions de service	
janv-23	2
févr-23	3
mars-23	0
avr-23	0
mai-23	2
juin-23	0
juil-23	0
août-23	3
sept-23	4
oct-23	2
nov-23	3
déc-23	2
TOTAL =	21

Soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de :

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées} = \frac{21}{16\,485} \times 1000 = 1.27$$

(Pour l'année 2022, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées était de 0.67).

9. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, **le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement**, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre total d'ouverture de branchements}} \times 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2022).

10. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2022	<u>Exercice 2023</u>
Encours de la dette en €	4 532 890 €	<u>4 733 953 €</u>
Epargne brute annuelle en €	871 701€	<u>1 416 465 €</u>
Durée d'extinction de la dette en années	5	<u>3.5 ans</u>

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 3.5 ans (5 ans en 2022).

11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite.

Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/[N] est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année Précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31/12/n	222 418	257 800
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n	3 212 835	3 519 600
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau d l'année n	6,92 %	7.32 %

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est 7.32 % (6.92 % en 2022).

12. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites - de toute nature - relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : ☒ Oui ☐ Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **18 réclamations**

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 1.09 pour 1000 abonnés.

Chapitre 4. Financement des investissements

1. Branchements en plomb

Cet indicateur est en cours de calcul.

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	16 344	16 485
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	inconnu	inconnu
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	inconnu	inconnu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	inconnu	inconnu
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	inconnu	inconnu

2. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux dépensés pendant le dernier exercice budgétaire	394 965	1 237 606
Montants des subventions en €	93 922	121 310
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre (Montant restant dû en €)		4 532 890	4 733 953
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	207 895	248 936
	En intérêts	147 774	150 846

4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 720 237 € (718 795€ en 2022).

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2024
Projet d'étude patrimoniale	160 840 € H.T.
Diagnostic du Forage de Licques	12 020 € H.T.
Diagnostic du Forage de Rodelinghem + Etude de fonctionnement des débits Rodelinghem/West-Yeuse/Le Val/ Ecottes	40 000 € H.T.
Etude PGSSE	35 000 € H.T.

6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants prévisionnels
<u>TRAVAUX SUR RESEAUX</u>		
Renouvellement des branchements Rue Anglaise et la rue du Berck CAMPAGNE LES GUINES	2024	50 000 €
Renouvellement des branchements - Pont D'Ardres LES ATTAQUES	2024	60 000 €
Déplacement de la canalisation AEP avec reprise des Branchements - Rue Armand Leroy LICQUES	2024	40 000 €
Remplacement de la canalisation Rue des Berceaux RODELINGHEM	2024	40 000 €
Remise en état des compteurs de sectorisation existants	2024	130 000 €
Installation de nouveaux compteurs de sectorisation	2024	120 000 €
<u>TRAVAUX SUR OUVRAGES</u>		
Remplacement de l'armoire de commande Surpresseur de LES ATTAQUES	2024	60 000 €
Réhabilitation des installations électriques sur le le forage F2, le forage de Balinghem, le surpresseur des Attaques	2024	125 350 €
Réhabilitation des installations hydrauliques sur le Surpresseur de LES ATTAQUES	2024	60 000 €
Mise aux normes des accès de chloration sur les forages	2024	60 000 €

Chapitre 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.

2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Chapitre 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
<i>Indicateurs descriptifs des services</i>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	37 280 hab	37 280 hab
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.09 €	2.09 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 jours	2 jours
<i>Indicateurs de performance</i>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	61 %	62.5 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.18 %	69.30 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.82 m3/j/km	3.02 m3/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.80 m3/j/km	2.98 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années	0.16 %	0.26 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.67	1.27
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5	3.5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6.92 %	7.32 %
P155.1	Taux de réclamations	non-calculé	1.09

ANNEXE – SYNTHÈSE DES ANALYSES D'EAU SUR LE SIRA

les valeurs sont consultables sur le site :

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=32>

Numéro	Date	Commune	Conformité Bactériologique	Conformité Physico-chimique	Respect des Références de Qualité	Observations
1	04/01/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
2	16/01/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
3	24/01/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
4	24/01/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
5	31/01/2023	SAINT-OMER CAPELLE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
6	01/02/2023	SAINT-FOLQUIN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
7	06/02/2023	SAINT-OMER CAPELLE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
8	14/02/2023	OFFEKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
9	20/02/2024	MARCK		Oui	Oui	Eau conforme
10	20/02/2024	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
11	01/03/2024	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
12	07/03/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
13	07/03/2023	QUEMPS	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
14	07/03/2023	NOUVELLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
15	14/03/2023	NOUVELLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
16	27/03/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
17	04/04/2023	OFFEKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
18	04/04/2023	OFFEKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
19	19/04/2023	VIEILLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
20	19/04/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
21	28/04/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
22	09/05/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
23	09/05/2023	GUEMPS	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
24	17/05/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
25	24/05/2023	SAINT-OMER CAPELLE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
26	24/05/2023	SAINT-FOLQUIN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
27	06/06/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
28	12/06/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
29	20/06/2023	NOUVELLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
30	27/06/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
31	27/06/2023	ANDRES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
32	04/07/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES

Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www-sira-eau.fr



33	04/07/2023	OFFEKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
34	04/07/2023	GUEMPS	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
35	12/07/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
36	21/07/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
37	21/07/2023	SAINT-FOLQUIN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
38	03/08/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
39	03/08/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
40	08/08/2023	NOUVELLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
41	08/08/2023	VIEILLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
42	18/08/2023	ANDRES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
43	01/09/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
44	01/09/2023	OFFEKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
45	01/09/2023	SAINT-FOLQUIN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
46	08/09/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
47	08/09/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
48	08/09/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
49	08/09/2023	NOUVELLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
50	04/10/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
51	04/10/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
52	09/10/2023	VIEILLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
53	09/10/2023	SAINT-OMER CAPELLE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
54	17/10/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
55	03/11/2023	OYE-PLAGE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
56	09/11/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
57	21/11/2023	NOUVELLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
58	29/11/2023	LES ATTAQUES	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
59	29/11/2023	OFFEKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
60	01/12/2023	SAINT-FOLQUIN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
61	04/12/2023	MARCK	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
62	12/12/2023	VIEILLE-EGLISE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
63	22/12/2023	GUEMPS	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
64	10/01/2023	BOUQUEHAULT	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
65	10/01/2023	BOUQUEHAULT	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
66	01/02/2023	ANDRES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
67	07/03/2023	CAMPAGNE-LES-GUINES	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
68	04/04/2023	CAMPAGNE-LES-GUINES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
69	27/06/2023	BOUQUEHAULT	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
70	30/06/2023	ANDRES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme

71	29/08/2023	CAMPAGNE-LES-GUINES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
72	29/08/2023	BOUQUEHAULT	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
73	01/09/2023	CAMPAGNE-LES-GUINES	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
74	04/10/2023	ANDRES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
75	29/11/2023	CAMPAGNE-LES-GUINES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
76	19/12/2023	CAMPAGNE-LES-GUINES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
77	20/12/2023	ANDRES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
78	24/01/2023	RODELINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
79	06/02/2023	LANDRETHUN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
80	14/02/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
81	01/03/2023	AUTINGUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
82	01/03/2023	AUTINGUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
83	07/03/2023	RODELINGHEM	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
84	19/04/2023	BALINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
85	16/05/2023	LANDRETHUN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
86	06/06/2023	LOUCHES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
87	06/06/2023	LOUCHES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
88	27/06/2023	RODELINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
89	26/07/2023	RODELINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
90	08/08/2023	RODELINGHEM	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
91	08/08/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
92	01/09/2023	LANDRETHUN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
93	10/10/2023	BREMES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
94	21/11/2023	ZUTKERQUE	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
95	29/11/2023	RODELINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
96	20/12/2023	BALINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
97	10/01/2023	HERBINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
98	06/02/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
99	14/04/2023	SANGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
100	14/04/2023	SANGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
101	06/06/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
102	27/06/2023	LICQUES	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

103	04/07/2023	BAINGHEN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
104	08/08/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
105	10/10/2023	HERBINGHEM	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
106	10/11/2023	HOCQUINGHEM	Oui	Oui	Non	Non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et le total des pesticides analysés. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.
107	29/11/2023	BAINGHEN	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
108	12/12/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme
109	12/12/2023	LICQUES	Oui	Oui	Oui	Eau conforme